

Avis public



PROMULGATION

RÈGLEMENTS 1047-211 ET 1109-46

AVIS est par les présentes donné que les règlements ci-après décrits ont été adoptés à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro tenue le 4 mai 2009. Ces règlements ont été approuvés par le directeur général adjoint du service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine, le 1^{er} juin 2009, comme en font foi les certificats de conformité délivrés le 3 juin 2009 :

RÈGLEMENT 1047-211 :

Règlement modifiant le règlement de zonage 1047 afin de créer la zone commerciale CC-16 (commerces de voisinage, commerces de quartier et services médicaux et sociaux) comprenant les lots 1 072 529, 3 376 909, 1 841 503, 1 841 521, 1 841 529 et 1 841 651 à même les zones commerciales CA-6 (commerces de voisinage), CC-3 (commerces de voisinage et de quartier) et CA (commerces de voisinage) existantes et de spécifier les normes applicables à cette zone située à l'angle sud-est du boulevard de Pierrefonds et de la rue Saint-Pierre.

RÈGLEMENT 1109-46 :

Règlement modifiant le règlement numéro 1109 sur la production des plans d'implantation et d'intégration architecturale afin de modifier les objectifs et critères applicables aux unités d'habitations multifamiliales et certains critères applicables aux unités d'habitations unifamiliales de la zone 25 (Héritage-sur-le-lac : secteur délimité par les boulevards de Pierrefonds et Gouin Ouest).

Les présents règlements sont entrés en vigueur le 3 juin 2009 et peuvent être consultés au bureau du Secrétaire d'arrondissement durant les heures d'ouverture.

DONNÉ À MONTRÉAL, ARRONDISSEMENT DE PIERREFONDS-ROXBORO
ce quatorzième jour du mois de juin de l'an deux mille neuf.

Suzanne Corbeil, avocate
Directeur du bureau d'arrondissement et
Secrétaire d'arrondissement